HAL
open science

Immigration étrangère et développement local en France

Gérard-François Dumont

To cite this version:

Gérard-François Dumont. Immigration étrangère et développement local en France. Futuribles, 2008, pp.5-20. hal-01534875

HAL Id: hal-01534875

https://hal.science/hal-01534875

Submitted on 8 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Immigration étrangère et développement local en France

PAR GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT [1]

La dynamique démographique en France résulte aujourd'hui, pour une grande part, des flux migratoires qui traversent le pays. Mais ces flux migratoires ne sont pas les mêmes sur tout le territoire national : certaines régions accueillent davantage de populations immigrées que la moyenne quand d'autres sont à peine concernées, et l'impact de ces flux migratoires sur le développement local n'est pas non plus uniforme, comme le montre ici Gérard-François Dumont.

Après un bref rappel des deux approches principales en matière d'analyse de l'immigration étrangère et de ses conséquences sur le développement territorial (source de richesse vs. fardeau budgétaire), l'auteur propose une analyse détaillée de l'immigration étrangère en France selon les régions : part dans les migrations régionales, renouvellement des flux, poids dans la population active et taux de chômage des actifs étrangers, rôle pivot de l'Île-de-France... Il analyse également les effets économiques, très variables, de la présence de cette population étrangère, considérant deux angles distincts — le critère juridique (nationalité) et le critère géographique (origine des immigrés, qu'ils aient acquis ou non la nationalité française), et étudie de plus près les relations entre immigration et chômage (distinguant ici « quatre France »). Autant d'éléments montrant que les effets de l'immigration sur le développement local varient en fonction de deux critères géographiques différents : l'origine géographique des individus et le territoire particulier où ils s'installent. S.D. ■

---

1. Professeur à l'université Paris IV-Sorbonne (géographie et aménagement).

La migration est, en France comme ailleurs, le principal moteur des changements démographiques territoriaux. En effet, localement, le régime démographique naturel ne connaît pas de variations de grande ampleur et son intensité est rarement déterminante pour expliquer d'importantes évolutions démographiques. Il arrive même que des espoirs de changements significatifs soient déçus, comme dans la région Nord-Pas-de-Calais pour laquelle on escomptait un meilleur solde naturel sous l'effet d'une durée de vie qui se serait accrue après la fin des métiers industriels les plus pénibles. Or, en réalité, l'espérance de vie y est restée inférieure à la moyenne nationale et le régime démographique naturel n'a pas fondamentalement influencé les évolutions territoriales depuis les années 1980.

À l'exemple de la région Nord-Pas-de-Calais, la dynamique démographique d'une commune, d'une intercommunalité, d'un département ou d'une région a donc comme moteur principal les flux migratoires qui traversent son territoire. D'où l'importance d'avoir une connaissance fine du mouvement migratoire à l'échelle locale, permettant aussi de distinguer les effets des migrations sur les territoires français selon l'origine nationale des personnes.

L'étude de l'immigration étrangère en France et de son influence sur le développement territorial peut faire l'objet de deux approches opposées qu'il convient d'abord de présenter avant de conduire une analyse objective de la situation présente.

L'immigration étrangère, chance...

Selon une première approche, l'immigration étrangère a exercé un rôle majeur dans l'essor économique des villes et de nombreuses régions de la France. Elle n'a cessé de fournir de la main-d'œuvre à des territoires qui en manquaient. En effet, en raison d'une fécondité qui s'est abaissée dès la fin du XVIIIe siècle, soit un siècle avant n'importe quel pays européen, mais aussi des conséquences meurtrières des guerres napoléoniennes, la France qui s'installe dans l'ère industrielle manque de population active. Au XIXe siècle, la France est donc un pays d'immigration alors que les autres pays d'Europe connaissent de fortes émigrations, principalement vers l'Amérique. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'immigration a tout particulièrement nourri l'économie des régions industrielles, procuré des ouvriers agricoles, notamment dans le Sud-Ouest, et contribué à fournir les ouvriers nécessaires à la réalisation des grandes infrastructures urbaines.

D'un point de vue géographique, les premières immigrations du XIXe siècle et du début du XXe siècle proviennent de pays limitrophes, la Belgique et l'Italie. Au recensement de 1886, les Belges, qui sont les étrangers les plus nombreux en France, sont près de 500 000, devançant les Italiens. Après la saignée de la Première Guerre mondiale, la France fait à nouveau appel à de la main-d'œuvre étrangère : viennent s'installer, outre des Italiens, des Polonais qui forment la deuxième composante des étrangers au recensement de 1931 (508 000), tandis que commence une importante vague mi-

gratoire espagnole qui va s'accélérer pendant la guerre civile, puis durant toute la période du franquisme.

Après la Seconde Guerre mondiale, dans une France toujours en insuffisance de population active en raison des conséquences meurtrières directes et indirectes de la Grande Guerre, et de la faible fécondité de l'entre-deux-guerres, une immigration masculine de travail — souvent temporaire — participe à la croissance des Trente Glorieuses. Sa composante maghrébine, c'est-à-dire provenant de territoires placés sous la tutelle de la France, qui a commencé modestement à la fin du XIXe siècle, prend une réelle importance.

Dans les années 1950 et 1960, s'ajoutent aux forts apports migratoires d'Europe du Sud (Italie, Espagne et Portugal), d'importants flux venus du Maghreb. Ces derniers sont composés de rapatriés, surtout au lendemain des indépendances (1956 pour le Maroc et la Tunisie, 1962 pour l'Algérie), et de populations d'origine européenne ou anciennement nord-africaine (comme les 140 000 juifs algériens dont la grande majorité s'installe en France), mais aussi de populations musulmanes dont le flux migratoire est continu. Puis, au milieu des années 1970, le genre de l'immigration maghrébine évolue : à une immigration essentiellement masculine et de travail fait suite une immigration familiale avec, en conséquence, une féminisation des migrations.

Après les années 1970, alors que l'Espagne et le Portugal deviennent démocratiques, le mouvement migratoire entre le Maghreb et la France domine. Toutefois, l'immigration en France se diversifie avec des apports croissants des anciennes colonies d'Afrique subsaharienne (Sénégal, par exemple) et d'Indochine (Viêt-nam), puis, avec la mondialisation des migrations, des apports de population chinoise depuis les années 2000.

Les différentes immigrations exercent un rôle important dans le développement de certains territoires selon les calendriers migratoires

Ces différentes immigrations exercent un rôle important dans le développement de certains territoires selon les calendriers migratoires. Par exemple, sur la façade méditerranéenne, certains espaces français trouvent une nouvelle dynamique en raison d'une croissance démographique stimulée par les apports liés à la décolonisation. Plus continûment, les principales métropoles y trouvent de la main-d'œuvre disponible pour des métiers peu prisés par les nationaux, comme le bâtiment et les travaux publics, les services à la personne ou le gardiennage.

Selon cette première approche, le poids démographique de la France en Europe tient en grande partie à près de deux siècles d'immigration. Ainsi, son deuxième rang démographique dans l'Union européenne, juste devant le Royaume-Uni et l'Italie, n'est dû qu'à une fécondité durablement plus élevée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi à des apports migratoires sans lesquels elle ne serait que le quatrième pays le plus peuplé de l'Union, avec plusieurs millions d'habitants de moins que le Royaume-Uni et l'Italie.

...ou malchance ?

Selon une seconde approche, l'immigration a été — au moins jusque dans les années 1960 — une solution de facilité. D'une part, il aurait été préférable que la France soit moins malthusienne et se préoccupe, bien avant le code de la Famille de 1939, d'une fécondité trop abaissée. D'autre part, l'immigration a empêché la France de chercher à compenser son manque de main-d'œuvre par davantage d'investissement en capital et en productivité. Cela explique la moindre compétitivité de l'économie française, attestée par les structures du commerce extérieur français, différentes de celles du commerce extérieur allemand. L'immigration s'est donc révélée une solution de facilité alors que l'Éducation nationale devrait orienter beaucoup plus de jeunes vers des formations dont l'économie a besoin.

Par ailleurs, depuis les années 1960, une immigration de peuplement, bien mise en évidence par l'importance des entrées dans le cadre des procédures de regroupement familial, s'est généralisée à la place d'une immigration de noria [2]. Cette immigration est souvent jugée de convenance, l'État providence jouant un rôle d'aimant vis-à-vis de populations dont les pays d'origine, mal gouvernés, ne parviennent pas à se développer. L'immigration pèserait ainsi lourdement sur les budgets publics : de l'État, des collectivités territoriales, des caisses de protection sociale, des assurances chômage...

En outre, l'intégration des personnes issues de l'immigration aux valeurs de la République s'effectue souvent difficilement, comme l'attestent les violences urbaines de l'automne 2005 ou les violences périodiques qui se manifestent dans les quartiers sensibles. L'immigration est un facteur d'aggravation de l'économie informelle et joue un rôle important sur les marchés de la drogue ou de la contrefaçon. En outre, la concentration des immigrés ou de personnes issues de l'immigration dans certains quartiers concourt à faire de ces derniers des quartiers de non-droit où peut se déployer la loi du plus fort. L'immigration engendre d'autres surcoûts publics dans l'éducation nationale avec les zones d'éducation prioritaire (ZEP), puis avec toutes les facettes de la politique de la ville.

Selon cette approche, l'immigration serait une sorte de tonneau des Danaïdes, puisque la facilité de l'obtention de la nationalité française fabrique des Français juridiques, au plus tard dès la deuxième génération, dont une proportion non négligeable éprouve d'importantes difficultés sociales en raison d'insuffisances scolaires, de problèmes d'identité... L'immigration serait une malchance pour la France.

---

2. Une immigration de noria est en fait une migration tournante : les immigrants, après un certain temps de travail dans le pays d'accueil, retournent d'eux-mêmes dans leur pays d'origine en laissant la place à un autre migrant, souvent de la même famille (frère, cousin) ou du même village. *Cf.* DUMONT Gérard-François. *Les Migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires.* Paris : Sedes, 1995.

Faire la part de la réalité entre ces deux approches opposées n'est pas aisé car le système statistique français est fort insuffisant. Il ne dispose ni d'un outil permanent d'enregistrement des flux migratoires, ni de registres communaux de population qui permettraient de mesurer précisément l'évolution démographique des communes. En outre, le recensement dit rénové, mis en place depuis 2004, introduit différents biais [3] qui conduisent à s'interroger sur la fiabilité de certains de ses résultats et empêchent une analyse géographiquement fine des évolutions démographiques.

La part limitée des étrangers dans les migrations régionales...

L'analyste ne peut donc examiner la question de l'immigration étrangère et du développement territorial qu'avec les éléments partiels dont il dispose. Les dernières données territoriales sont assez anciennes puisqu'elles couvrent la période intercensitaire 1990-1999, celle qui sépare les deux derniers recensements dignes de ce nom effectués en France. Elles mettent en évidence l'importance des migrations à l'échelle régionale et donnent une modeste idée du rôle prégnant des migrations à l'échelle départementale ou communale.

En 1999, au total, 6,86 millions de nouveaux arrivants ont été recensés dans les régions, que nous dénommerons par la suite les « arrivants régionaux ». Neuf ans auparavant, ils habitaient dans une autre région ou à l'étranger. Sur les 58,5 millions d'habitants dénombrés en 1999, 11,7 % étaient donc de nouveaux habitants pour la région dans laquelle ils résidaient. Ceci illustre l'intensité des mouvements démographiques migratoires régionaux. On note d'ailleurs, même si cela n'a qu'une signification limitée, que le nombre d'arrivants régionaux est supérieur au total des naissances domiciliées dans les régions de France métropolitaine entre 1990 et 1999, soit 6 606 463.

Mais de grandes différences régionales existent. La proportion d'arrivants régionaux dans la population totale est nettement plus élevée dans des régions méridionales, comme le Languedoc-Roussillon (17,6 %), la Corse (15,6 %) et Midi-Pyrénées (14 %), que dans des régions du nord-est : le Nord-Pas-de-Calais (5,02 %) et la Lorraine (8,16 %) enregistrent les plus faibles proportions de nouveaux arrivants régionaux. Dans la moitié nord de la France, le seul pourcentage assez élevé est celui du Centre (14,75 %), concerné il est vrai par la para-urbanisation [4] de la région capitale, tandis

3. Très faible probabilité de taux de réponse exhaustif, taux de réponse inégaux selon les années d'une même période quinquennale, qualités variées du répertoire à la base des échantillons, impossibilité de la vérification exhaustive des doubles comptes, interrogations sur le mode de calcul des populations municipales et légales...

4. « Processus conduisant au peuplement d'espaces de morphologie rurale situés au-delà des agglomérations et dont une proportion importante de la population active occupée vient quotidiennement effectuer ses activités professionnelles dans l'agglomération ». *Cf.* WACKERMANN Gabriel (sous la dir. de). *Dictionnaire de géographie*. Paris : Ellipses, 2005.

Carte 1 — Proportion des arrivants de nationalité étrangère dans le total des arrivants régionaux

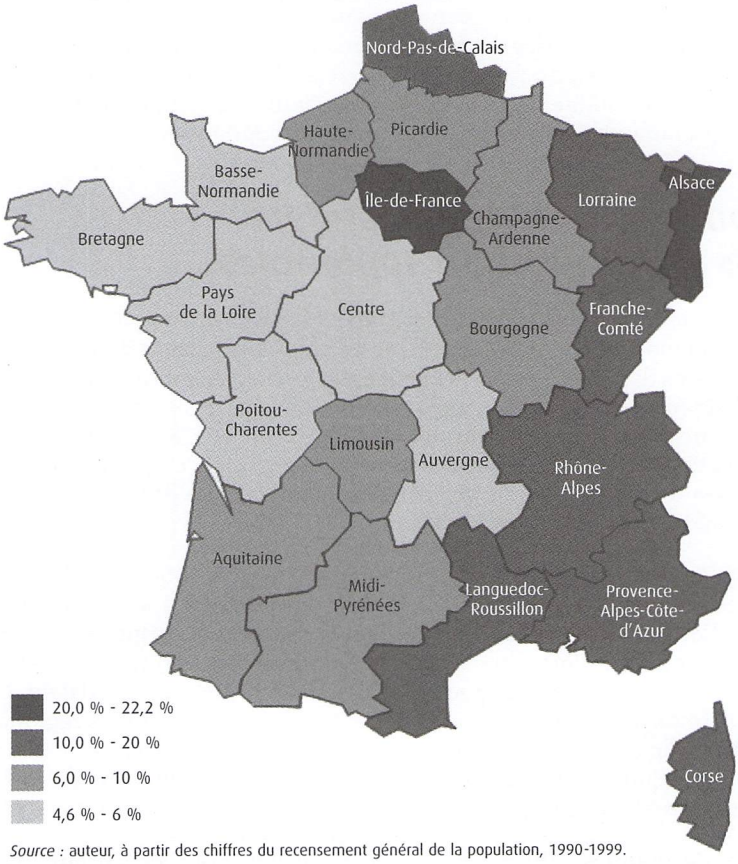

Source : auteur, à partir des chiffres du recensement général de la population, 1990-1999.

que la part de l'Île-de-France n'est que légèrement supérieure à la moyenne (12,54 %).

Parmi les 6,9 millions d'arrivants régionaux, 6,1 millions étaient de nationalité française et 800 000 de nationalité étrangère, soit 11,6 %. Cette proportion montre que les effets territoriaux, à l'échelle régionale, de l'immigration étrangère sont nettement minoritaires. La physionomie démographique des régions est davantage modifiée par les arrivants de nationalité française que par ceux de nationalité étrangère. Néanmoins, le rôle de l'immigration étrangère est très différent selon les régions. La proportion des étrangers dans les arrivants régionaux dépasse 20 % dans deux régions : l'Île-de-France (22,17 %) et l'Alsace (21,7 %) Elle est également supérieure à la moyenne nationale en Corse (16,3 %), en Lorraine (15,75 %) et en Rhône-Alpes (13,12 %). Dans les 17 autres régions métropolitaines, elle est infé-

rieure à la moyenne nationale et parfois très inférieure, puisqu'elle n'atteint pas 5 % en Basse-Normandie, dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Poitou-Charentes. La France connaît donc un fort effet démographique relatif de l'immigration étrangère surtout dans quatre régions.

...sauf dans la région capitale

Si l'on raisonne non plus en pourcentage d'arrivants régionaux étrangers dans chaque région, mais en flux, la primauté de l'Île-de-France est sans équivalent. En effet, 38 % des arrivants régionaux étrangers concernent la région capitale, alors que cette dernière compte 18,7 % de la population de la France métropolitaine. La région capitale est donc dans une situation exceptionnelle au regard de l'immigration étrangère, d'autant que son importance relative pour les arrivants régionaux de nationalité française est limitée : 17,6 %, soit un pourcentage inférieur à son poids démographique en France. Et, au sein de l'Île-de-France, les résultats sont diversifiés, avec des arrivants étrangers dépassant 38 % des nouveaux arrivants en Seine-Saint-Denis.

Les proportions des autres régions sont toujours inférieures à 10 %, et seulement au-dessus de 9 % en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La part de l'apport des arrivants régionaux étrangers n'est supérieure à la part de la population de la région dans celle de la France que dans trois autres régions : Alsace, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les mouvements migratoires régionaux de personnes de nationalité étrangère n'ont donc des effets quantitatifs supérieurs aux mouvements de personnes de nationalité française que dans quatre régions.

Bien sûr, pour affiner cette analyse, il faudrait aussi tenir compte des départs vers l'étranger de personnes qui habitaient dans une région de France en 1990 et n'y demeuraient plus en 1999. Mais une telle donnée — même sans distinction des Français et des étrangers — n'est pas disponible. Il serait aussi souhaitable d'avoir des chiffres régionaux plus récents que ceux de la dernière période intercensitaire, mais il faut se contenter des données actuellement disponibles issues d'estimations effectuées dans le cadre du recensement dit « rénové ».

Une présence étrangère en constant renouvellement

Ces données concernent la population étrangère, constituée de personnes résidant en France et ayant une nationalité d'un autre pays, mais pouvant être nées en France, ou la population immigrée, constituée de personnes résidant en France et nées dans un autre pays. L'analyste doit aussi ici se contenter de la France métropolitaine, le système migratoire de chacun des départements, collectivités et territoires d'outre-mer étant spécifique.

Graphique 1 — Nombre et proportion des étrangers en France

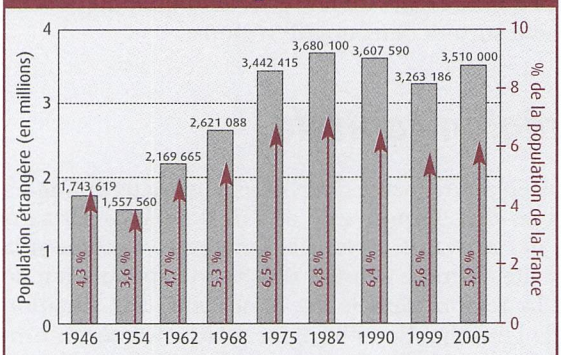

Source : auteur, à partir des chiffres INSEE France métropolitaine.

Les statistiques disponibles sur la population étrangère mettent en évidence une évolution notable sur le dernier demi-siècle, puisque le nombre d'étrangers en France au milieu des années 2000 est plus du double de celui du recensement de 1954. Comme la population étrangère a augmenté de 125 % et que la population totale de la France métropolitaine a connu une augmentation moindre, la proportion des étrangers avoisine 6 %. Plusieurs éléments d'évolution plus récente surprennent.

D'une part, le nombre d'étrangers en France n'a pas diminué depuis le recensement de 1975, alors que l'arrêt donné à l'immigration de travail aurait dû conduire à une baisse de la population étrangère, le chiffre des étrangers présents en 1975 devant diminuer automatiquement en raison des effets des procédures de naturalisation. Donc de nouveaux étrangers sont arrivés, dans le cadre du regroupement familial ou des demandes d'asile, ou se sont installés de façon irrégulière. Nombre d'entre eux ont été ensuite régularisés, soit lors des opérations générales de régularisation (1981 et 1997), soit dans le cadre de régularisations spécifiques.

Les données officielles suscitent une deuxième interrogation lorsqu'elles indiquent une baisse du nombre d'étrangers entre les recensements de 1990 et 1999, et, en conséquence, une légère baisse de leur pourcentage dans la population totale de la France métropolitaine. Il s'agit certainement d'une baisse factice, due au refus de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) d'effectuer alors des ajustements pour prendre en compte les « disparus du recensement ». En effet, le solde migratoire 1990-1999 officiel de l'INSEE est, pour la totalité des neuf années considérées, positif de seulement 40 059, chiffre incontestablement sous-évalué dans de fortes proportions. Il a fallu attendre 2004 pour que l'INSEE commence à livrer des ajustements statistiques afin de s'approcher de la réalité (mais en conservant néanmoins les résultats du recensement de 1999, les ajustements ayant porté sur la période 1999-2004).

Un apport indéniable à la population active

En 2005, selon la dernière estimation disponible, la donnée de 3,5 millions d'étrangers vivant en France débouche sur une population active de

1,46 million de personnes, soit 5,3 % de la population active totale. Cette population active étrangère provient de deux grandes régions du monde, l'Afrique et l'Europe, chacune comptant pour plus de 40 %. La proportion de personnes actives venues d'Asie (13,3 %) est nettement plus faible, mais devance largement l'Amérique (2,9 %).

Graphique 2 — Population active étrangère en France selon la nationalité et le sexe, en 2005

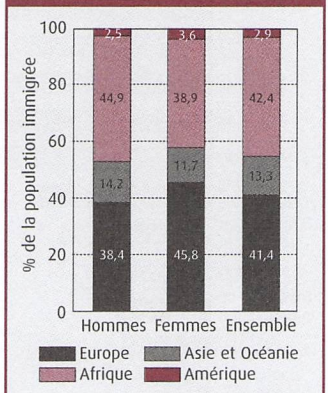

Source : auteur, à partir des chiffres INSEE France métropolitaine, 2005.

Cette population active étrangère est en majorité masculine (59,6 % contre 53,3 % pour les Français). Sa contribution est inégale selon les secteurs et le sexe. Pour les hommes, l'étude de l'emploi salarié montre une contribution élevée dans la construction (12,8 % des salariés hommes), dans le secteur agriculture, sylviculture, pêche (11,4 %), puis dans les services aux particuliers (9,5 %). La contribution est moindre dans l'industrie (4,1 %) et dans le secteur éducation, santé, action sociale (1,9 %). Les femmes sont très présentes parmi les salariés du secteur agriculture, sylviculture, pêche (13,2 %) et celui des services aux particuliers (11,0 %). L'apport des étrangers à l'économie française est incontestable. Il se constate notamment sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics, dans l'agriculture ou dans le rôle des femmes étrangères dans les activités de garde d'enfants ou de services aux personnes âgées. Compte tenu de la localisation des étrangers, c'est essentiellement la France urbaine qui en bénéficie.

Des taux de chômage élevés

Mais la définition de la population active additionne les personnes ayant un emploi et les demandeurs d'emploi. Dans certains pays d'Europe, le taux de chômage des étrangers est très faible et leur taux d'emploi très élevé, tout particulièrement en Espagne. Or, en France, le taux de chômage selon la nationalité est fort différent. L'écart est considérable entre le taux de chômage des Maghrébins, des Africains subsahariens et des Turcs, qui excède 26 %, et celui des actifs d'une nationalité de l'Union européenne à 15, qui est inférieur tant à la moyenne nationale qu'à celle des Français de naissance.

La naturalisation a un effet minorant sur le chômage, mais le taux des Français par acquisition est néanmoins supérieur de six points à celui des Français de naissance. En conséquence, les territoires français qui se caractérisent par une proportion élevée de population étrangère d'une nationalité africaine ou turque ont, toutes choses égales par ailleurs, un taux de chômage accru par rapport à celui qu'ils auraient en l'absence de cette population. On songe inévitablement à la Seine-Saint-Denis dont, selon le der-

Graphique 3 — Taux de chômage en France métropolitaine selon la nationalité, en 2003-2005 (%)

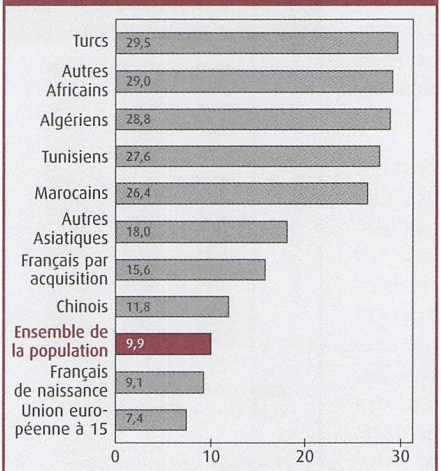

Source : auteur, à partir des chiffres INSEE (enquête Emploi), moyenne 2003-2005.

nier recensement exhaustif, plus d'un cinquième de la population est d'une nationalité étrangère et le taux de chômage supérieur d'un tiers à la moyenne nationale.

À Clichy-sous-Bois, la commune où ont commencé les émeutes urbaines de l'automne 2005, le tiers de la population est d'une nationalité étrangère et, pour les générations de 15 à 38 ans, la proportion de population étrangère y avoisine les 40 %. Le taux de chômage de la commune est supérieur de plus de 80 % à la moyenne nationale, situation dont il conviendrait d'affiner les causes : insuffisance linguistique, formation inadaptée, enclavement par rapport aux réseaux de transport public, importance d'une économie informelle, existence de revenus dans des activités illégales, découragement dans la recherche d'emploi, discrimination à l'embauche...

Des effets géographiques très différenciés

Dans l'ensemble de la France métropolitaine, les étrangers représentent 11,9 % des demandeurs d'emploi alors qu'ils composent moins de 6 % de la population. En réalité, cette proportion pèse particulièrement sur quatre régions. En Île-de-France, la part des étrangers parmi les demandeurs d'emploi est proche de 25 %. Suivent l'Alsace (16,1 %, tout particulièrement en raison de la présence des Turcs), Rhône-Alpes (12,8 %) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (12 %).

La présence d'étrangers en France engendre donc des effets positifs et négatifs sur l'économie : positifs en augmentant la population active ayant un emploi et en participant donc à la création de richesse, négatifs compte tenu de l'importance des coûts publics générés par un nombre élevé de demandeurs d'emploi.

Dans les territoires où résident des étrangers européens ou américains, souvent présents selon la logique de migrations entrepreneuriales, tels ceux à proximité d'un lycée international, comme Sophia-Antipolis, l'apport économique des étrangers est important. En revanche, dans les territoires caractérisés par une proportion importante de présence étrangère originaire d'Afrique ou de Turquie, l'importance du chômage nuit au développement.

Prenons l'exemple des zones urbaines sensibles (ZUS), c'est-à-dire des quartiers faisant l'objet de la politique de la ville, qui comptent ensemble, selon le dernier recensement exhaustif, 4,5 millions d'habitants. La part des étrangers dans la population y est de 16,5 %, contre 5,6 % en moyenne nationale. Le taux de chômage de la population active des ZUS est de 25,4 %, mais celui des étrangers vivant en ZUS est de 35,3 %.

Graphique 4 — Acquisition de la nationalité française : nombre de naturalisations

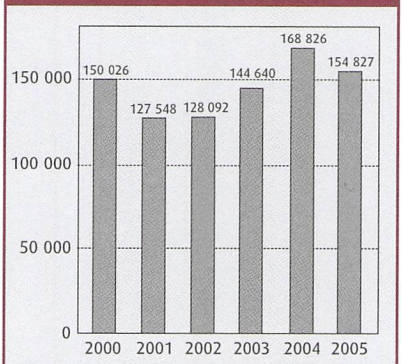

Source : auteur, à partir des chiffres des ministères.

Cette analyse des effets de l'immigration selon le critère juridique de la nationalité est insuffisante car le caractère particulièrement ouvert du code de la Nationalité française conduit nombre d'immigrants à devenir assez rapidement français, comme l'attestent les flux annuels d'acquisition de la nationalité française. Par exemple, entre 2000 et 2005, donc en six ans, près de 874 000 personnes ont acquis la nationalité française.

En outre, peuvent se constater des phénomènes de difficulté d'installation des jeunes dans certaines zones rurales (par exemple dans le sud-ouest du Limousin) et sur certains territoires urbains (Côte d'Azur par exemple), en raison d'une immigration étrangère (actifs ou retraités) qui pousse à la hausse les prix du foncier et de l'immobilier, et donc le coût du logement.

Les immigrés plus nombreux que les étrangers

Une seconde approche statistique de l'immigration consiste à considérer non un critère juridique comme celui de la nationalité, mais un critère géographique, l'immigré étant une personne née à l'étranger qui peut soit avoir conservé sa nationalité étrangère, soit être devenue française par acquisition.

La dernière estimation statistique des immigrés (pour 2004) met en évidence une proportion plus élevée de ces derniers dans la population que celle des étrangers, et une nette augmentation du nombre des immigrés, à un rythme supérieur à celui de la population de la France.

Tableau 1 — Les étrangers et les immigrés en France, mi-2004

Étrangers nés en France	Étrangers nés à l'étranger	Français par acquisition nés à l'étranger
0,55 million	2,96 millions	1,97 million
Total des étrangers	**0,55 + 2,96 = 3,51 millions**	
Total des immigrés HCI*	**2,96 + 1,97 = 4,93 millions**	

*HCI : définition du Haut Conseil à l'intégration.

Source : auteur, à partir des chiffres INSEE (France métropolitaine).

Graphique 5 — Nombre et proportion des immigrés en France

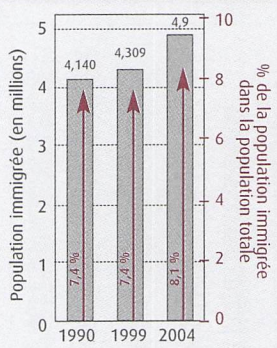

Source : auteur, à partir des chiffres INSEE France métropolitaine.

Graphique 6 — Origine géographique des immigrés en France en 2005

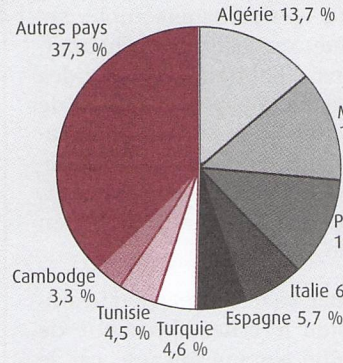

Source : auteur et SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations).

L'origine géographique des immigrés met en évidence l'importance du Maghreb, qui représente près d'un tiers des immigrés, puis de l'Europe du Sud (Portugal, Italie et Espagne), environ un quart. Se constate aussi la montée des Turcs ou des Chinois et une certaine mondialisation de la migration, même si demeure une spécificité migratoire propre à la France : l'importance sans équivalent en Europe de l'immigration algérienne, alors que l'immigration marocaine est plus diversifiée, avec une forte présence aussi en Italie et en Espagne.

L'Île-de-France, pivot de l'immigration

Les premiers résultats du recensement rénové fournissent quelques indications sur les proportions d'immigrés et les taux de chômage régionaux. Ils confirment d'abord la prépondérance de l'Île-de-France où habitent près de 40 % des immigrés. Le poids de l'Île-de-France dans l'immigration est plus du double de son poids démographique relatif en France. La région capitale est donc l'aimant principal de l'immigration, avec 17 % de sa population immigrée contre 8,1 % pour la moyenne de la France métropolitaine. Parmi les immigrés franciliens, 48 % sont originaires d'Afrique et seulement 23 % de l'Union européenne à 15. Le poids encore plus considérable de l'Île-de-France dans l'immigration non européenne tient aussi à l'extension géographique des migrations : plus de la moitié des immigrés nés en Afrique subsaharienne ou en Chine vit dans la région capitale.

Dans les 21 autres régions métropolitaines, la proportion des immigrés est toujours inférieure à 10 %. Se trouvent au-dessus de la moyenne nationale : l'Alsace, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, le Languedoc-Roussillon et la Corse. À l'opposé, les plus faibles proportions d'immigrés sont toujours dans le Grand Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, Basse-

Carte 2 — Proportion d'immigrés selon les régions de France métropolitaine, en 2004-2005

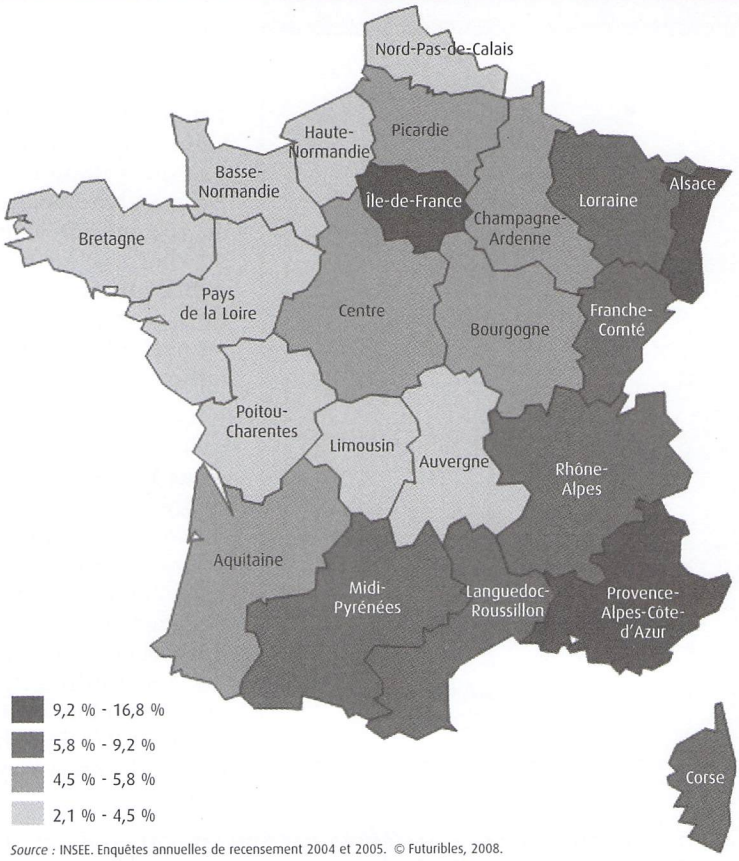

Source : INSEE. Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. © Futuribles, 2008.

Normandie et Poitou-Charentes. Mais y a-t-il une corrélation entre la proportion d'immigrés et le taux de chômage selon les régions ?

Les relations entre immigration et chômage : quatre France

Selon le coefficient de corrélation, la réponse est négative, ce qui laisse entendre que d'autres facteurs s'exercent, permettant d'expliquer les différences de taux de chômage selon les régions. Néanmoins, il est possible de distinguer quatre France.

Une première France regroupe des régions qui se caractérisent par une faible proportion d'immigrés et un faible niveau de chômage. Il s'agit, pour l'essentiel, de régions qui, n'ayant pas une forte ancienneté dans le secteur

Graphique 7 — Proportion des immigrés et taux de chômage (%) en France selon les régions, 2005

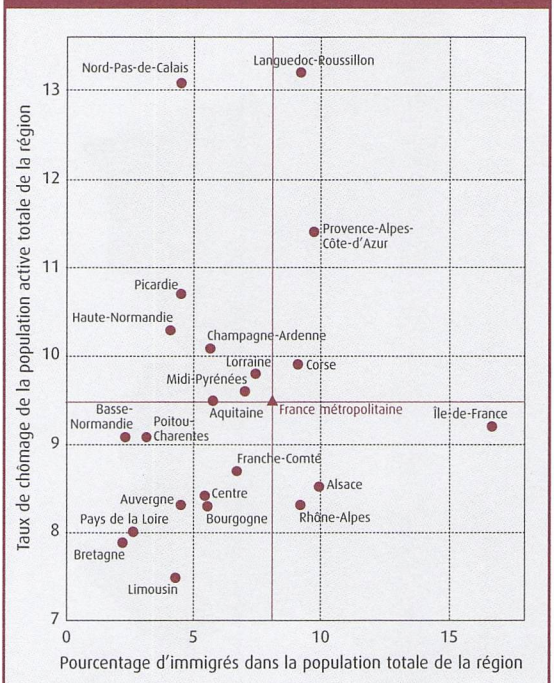

Source : auteur, à partir des chiffres INSEE.

secondaire, en raison de l'absence des sources d'énergie de l'ère industrielle, n'ont pas connu les effets négatifs sur l'emploi de la fin des Trente Glorieuses (Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie et Poitou-Charentes), ou de régions où le taux de chômage se trouve réduit en raison d'une forte émigration de jeunes (Auvergne et Limousin).

Une deuxième catégorie regroupe des régions à proportion d'immigrés inférieure à la moyenne nationale, mais à taux de chômage élevé en raison de leur héritage industriel et d'une reconversion insuffisante de leur économie, comme le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie ou la Haute-Normandie.

Dans une troisième France caractérisée par une proportion d'immigrés supérieure à la moyenne nationale, le taux de chômage est, lui aussi, supérieur à la moyenne nationale. Il s'agit de régions dont la dynamique économique demeure insuffisante pour créer assez d'emplois : Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse. Le Languedoc-Roussillon est la région au taux de chômage le plus élevé de France. Selon le dernier recensement exhaustif, 29 % de la population immigrée y était à la recherche d'un emploi, le chiffre atteignant 40 % pour les immigrés de moins de 25 ans, soit six points de plus que la moyenne régionale de cette tranche d'âge. Plus inquiétant, le différentiel de taux de chômage entre les immigrés et l'ensemble de la population s'est accentué à partir de 1975 pour atteindre plus de 10 points en 1999. Toujours en Languedoc-Roussillon, en un quart de siècle, le taux de chômage des immigrés s'est trouvé multiplié par plus de cinq et est très inégal selon les pays d'origine. Il atteint 44 % pour les immigrés natifs d'Algérie ou du Maroc, alors qu'il est trois à quatre fois plus faible pour les immigrés nés dans un pays de l'Union européenne. Dans les aires urbaines de Lunel, Beaucaire, Alès ou Nîmes, le taux de chômage de l'ensemble des immigrés dépasse 35 %.

Enfin, dans trois régions à proportion d'immigrés supérieure à la moyenne nationale — Île-de-France, Alsace et Rhône-Alpes —, le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale en raison de la dynamique régionale. Néanmoins, parmi ces trois régions, le taux de chômage de l'Île-de-France, comptant le plus fort pourcentage d'immigrés, est nettement supérieur à celui de l'Alsace comme de Rhône-Alpes.

Même si le taux de chômage des régions est la combinaison de plusieurs facteurs, dont la dynamique économique et les migrations internes, la proportion des immigrés peut influencer favorablement ce taux lorsqu'elle est faible, et défavorablement lorsqu'elle est élevée.

Immigration et niveau de formation

Parmi les explications du surchômage des immigrés, il convient de considérer le niveau de formation. Selon la statistique des 30 à 49 ans, la population née en France compte 17,1 % de personnes sans diplôme, mais le pourcentage atteint près de 41 % chez les immigrés. La concentration du nombre des immigrés chômeurs dans les agglomérations urbaines n'est pas indépendante de la concentration des immigrés dans ces mêmes agglomérations. En effet, selon le dernier recensement exhaustif, la proportion de population immigrée croît avec le peuplement de la commune ou de l'agglomération. Le pourcentage le plus faible se trouve dans les communes rurales, 3 % en moyenne, et le plus fort dans l'aire urbaine de Paris. Entre ces deux extrêmes, la proportion est supérieure à la moyenne nationale dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus, et inférieure dans les agglomérations moins peuplées.

Au total, il est évidemment impossible d'établir une corrélation entre l'immigration et le développement local, car l'immigration est une réalité

Graphique 8 — Structure des diplômes des immigrés et non-immigrés en France, 2004-2005

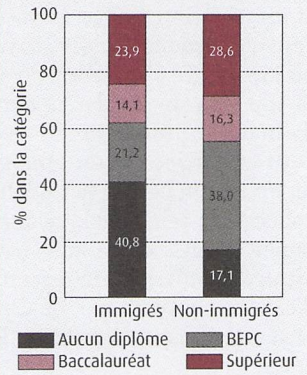

Source : auteur, à partir des chiffres INSEE France métropolitaine, 2004-2005.
Champ : personnes âgées de 30 à 49 ans à la date des enquêtes de recensement, résidant en ménage ordinaire et non étudiantes.

Graphique 9 — Part de la population immigrée selon la catégorie de communes, 1999

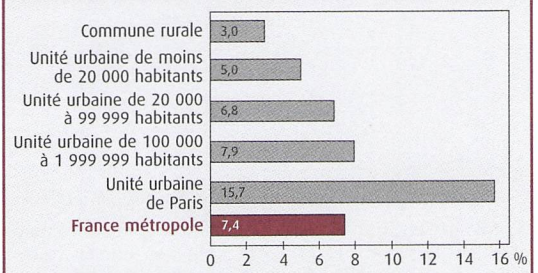

Source : auteur, à partir des chiffres INSEE (enquête Emploi), moyenne 2003-2005.

plurielle. Elle doit d'abord être distinguée selon sa cause : il y a évidemment un abîme entre des cadres immigrés d'un pays de l'OCDE [5] et nommés par leurs entreprises à Grenoble, à La Défense ou dans la zone technologique de Rennes-Atalante, et l'immigrant sans qualification, poussé à migrer sous l'effet de la pauvreté causée, entre autres, par la mauvaise gouvernance, souvent accompagnée de corruption, régnant dans son pays d'origine.

Critères géographiques des interrelations immigration / développement local

Les effets de l'immigration sur le développement local s'exercent donc en fonction d'un double critère géographique. D'une part, selon l'origine géographique des individus, le niveau de formation ou la culture économique des immigrés est fort différent. À titre d'illustration, le potentiel d'employabilité est souvent différencié entre, par exemple, un Suisse, un Néerlandais et un Algérien, car ce dernier a notamment subi la dégradation moyenne de l'enseignement scolaire dans son pays d'origine. D'autre part, selon le lieu où l'immigré s'installe en France, ses possibilités d'emploi sont différentes. Si son lieu de résidence correspond à un quartier dynamique qui s'inscrit dans une multiplicité de réseaux de transport, son intégration économique peut être aisée et son apport au produit intérieur brut français significatif. Si, en revanche, il a la malchance de cumuler un lieu de résidence dans une collectivité territoriale ayant souffert ou souffrant d'une mauvaise gouvernance d'élus, davantage soucieux de clientélisme que de développement local, avec un quartier excentré selon les principes idéologiques de la charte d'Athènes prônée par Le Corbusier [6] et souffrant de liaisons lâches en matière de transports publics, le risque de chômage est élevé.

Ce qui précède interroge essentiellement sur les difficultés existant dans nombre de quartiers où l'immigration d'origine non européenne représente une réalité humaine durable, mais présente des qualifications moyennes faibles et de réelles difficultés d'intégration économique. L'analyse des données disponibles montre l'insuccès de la politique de la ville ou de la façon dont elle a été conduite. Les approches idéologiques comme les méthodes bureaucratiques doivent donc laisser la place au pragmatisme et à l'imagination.

---

5. Organisation de coopération et de développement économiques.

6. Rédigée en 1933, dans le cadre des Congrès internationaux d'architecture moderne, notamment par Le Corbusier, la charte d'Athènes jette les bases d'un urbanisme progressiste défini par les quatre fonctions élémentaires séparées : habiter, travailler, se divertir, circuler. Il s'agit de promouvoir un nouveau modèle de villes, rationnel, conduisant à substituer aux villes anciennes, dont il faut faire table rase, un urbanisme de barres et de tours.